

REFOOD SERVICE S.A.S.

24 RUE MARTRE

92110 CLICHY

RCS NANTERRE 418933495

SAS au capital de 4 200 000 EUROS

SIRET 41893349500123

FR15418933495



Client facturé

LA ROCHEFORTAINE-GROUPE DOMUS Vi

CHEZ TAKE A WASTE

24 RUE DE CLICHY

75009 PARIS 09

LA ROCHEFORTAINE-GROUPE DOMUS Vi

CHEZ TAKE A WASTE

24 RUE DE CLICHY

75009 PARIS 09

Identifiant TVA :

N° Client facturé : 2310149

Mail Client Facture :

N° Facture : 31356275 RI

Date Facture : 31/10/23

Page 1 sur 1

N° commande - vos références : -

N° Facture : 31356275 RI

Période de facturation : Du 01/10/23 au 31/10/23

Date Facture : 31/10/23

CLIENT COLLECTÉ 2310146 - LA ROCHEFORTAINE-GROUPE DOMUS Vi						
N° commande - vos références : - Ville : 39700 ROCHEFORT SUR NENON						
Article	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix total HT	TVA
	Date de collecte : 11/10/2023 N° Bon d'enlèvement : 43330191 Centre de collecte : REFOOD SERVICE BESANCON					
068888	DECHET RESTO VRAC BAC 240L Collecte et Valorisation MO/C3	1,000	Pièce	43,600	43,60	20,00%
	Date de collecte : 18/10/2023 N° Bon d'enlèvement : 43370428 Centre de collecte : REFOOD SERVICE BESANCON					
068888	DECHET RESTO VRAC BAC 240L Collecte et Valorisation MO/C3	1,000	Pièce	43,600	43,60	20,00%
	Date de collecte : 25/10/2023 N° Bon d'enlèvement : 43401821 Centre de collecte : REFOOD SERVICE BESANCON					
068888	DECHET RESTO VRAC BAC 240L Collecte et Valorisation MO/C3	1,000	Pièce	43,600	43,60	20,00%

Total Hors Taxes Détail TVA		130,80
	20,00 % TVA acquittée sur encaissement	26,16
Total TVA		26,16
Net à payer		156,96 EUR
RÈGLEMENT : Mode de règlement : Virement bancaire Délai de règlement : 45 JOURS FIN DE MOIS Date d'échéance : 31/12/23 Mentions obligatoires à rappeler : 2310149 - 31356275 RI	COORDONNÉES BANCAIRES : DOMICILIATION : SOCIETE GENERALE IBAN : FR7630003021450002065441833 BIC : SOGEFRPP Mail Virement : virementclients@saria.fr	RÈGLEMENT À ADRESSER À : REFOOD SERVICE S.A.S. CENTRE D'ENCAISSEMENT CS 80638 29187 CONCARNEAU CEDEX
Contact client : Tel : 0810 655 940 Mail Facturation : ContactClients@saria.fr		

Date de passage : 03/10/23 10/10/23 17/10/23 24/10/23 31/10/23

AUCUN ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPE.

LE MONTANT DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUR FRAIS DE RECouvreMENT DUE EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT : 40 EUROS.

PENALITES CALCULEES SUR LA BASE DE 3 FOIS LE TAUX D'INTERET LEGAL EN VIGUEUR AU JOUR DE L'ECHEANCE ET CE SANS RAPPEL PREALABLE (ART L441-6 CODE DE COMMERCE MODIFIE PAR LA LOI 2008-776 DU 04 AOUT 2008).